

VILLE DE SAINTE- ADRESSE
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre d'absents : 6
Pouvoir : 4
Votants : 27

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, au lieu exceptionnel de ses séances, (espace Sarah Bernhardt) eu égard à la crise sanitaire Covid 19, se sont réunis les membres du conseil municipal de la ville de Sainte-Adresse, sous la présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment convoqués le huit décembre deux mille vingt.

Etaient présents : Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Christelle Msica-Guérout, Madame Odile Fischer, Monsieur Dimitri Egloff, Madame Caherine Guignery, Monsieur Jean-Marc Lefevbre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Sylvie Molcard, Monsieur François-Xavier Allonier, Madame Annik Berthelot, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bédédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Bénédicte Mouette, Monsieur Jérôme Lees, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain.

Etaient absents : Monsieur Antoine Vivien (pouvoir à Madame Guignery), Madame Catherinè Ducreux (pouvoir à Monsieur Luc Lefevre) Monsieur Sébastien Crouillebois (pouvoir à Monsieur Egloff), Madame Véronique Dutoya (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Lebourg).

Secrétaire de séance : Monsieur Paul Lafleur est nommé secrétaire de séance.

Assistait également : Monsieur Canayer, Directeur Général des Services

BUDGET PRIMITIF –EXERCICE 2021

DELIBERATION N° 1.151220

VU la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil Municipal pour régler par ses délibérations les affaires de la commune.

VU le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le Débat d'Orientations Budgétaires tenu lors de notre séance du 16 novembre dernier,

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Dépenses

1 – Dépenses de gestion

Ces dépenses sont détaillées pages 10 à 12 du document budgétaire.

Chapitre 011 : Charges à caractère général :

1.386.000 €

Dans ce chapitre sont inscrites :

- Les dépenses dites de fluides : 266.000 €
 - eau : 45.000 €
 - électricité : 95.000 €
 - combustibles : 11.000 €
 - chauffage urbain (gaz) : 90.000 €
 - carburants : 25.000 €
- Les fournitures diverses pour : 145.000 €
- Les prestations de service auprès d'entreprises : 173.000 €
- L'entretien des terrains et bâtiments : 209.000 €

<i>Chapitre 012 : Charges de personnel :</i>	2.648.000 €
<i>Chapitre 65 : Charges de gestion courante :</i>	622.000 €
Dont 470.000 € consacrés aux subventions aux associations.	
<i>Chapitre 014 : Atténuation de produits :</i>	277.000 €
Intégrant une somme de 132.000 € pour le paiement du Fonds de Péréquation Intercommunal, la même somme étant inscrite au titre de l'attribution de compensation liée aux transferts de charges SDIS, voirie, éclairage public (en fonctionnement).	
Total Dépenses de Gestion :	4.933.000 €

2 – Dépenses réelles

Les dépenses réelles se calculent en ajoutant aux dépenses de gestion les 2 chapitres suivants :

<i>Chapitre 66 : Charges financières (intérêts des emprunts) :</i>	12.000 €
<i>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :</i>	15.000 €
Total Dépenses Réelles :	4.960.000 €

3 – Dépenses d'ordre

<i>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :</i>	720.000 €
<i>Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections :</i>	360.000 €
Total des Dépenses d'ordre :	1.080.000 €
Total des dépenses de fonctionnement :	6.040.000 €

B – Recettes

1 - Recettes de gestion

Ces recettes sont détaillées pages 15 et 16 du document budgétaire.

<i>Chapitre 013 : Atténuation de charges :</i>	101.000 €
Il s'agit pour l'essentiel des rabais et ristournes (20.000 €) et des remboursements sur la rémunération du personnel absent (80.000 €)	
<i>Chapitre 70 : Vente de produits divers, prestations de service :</i>	380.000 €
Figurent dans ce chapitre les recettes liées à la restauration Scolaire (230.000 €)	
<i>Chapitre 73 : Impôts et taxes :</i>	4.529.000 €
Intégrant :	
Le produit des contributions directes :	3.172.000 €
La DSC à percevoir de la Communauté Urbaine :	500.000 €
Les produits des droits de mutation :	420.000 €
<i>Chapitre 74 : Dotations, participations, subventions :</i>	743.000 €
C'est à ce chapitre qu'est inscrite la DGF dont le produit attendu pour 2021 est de 419.000 €	

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 283.000 €
Pour l'essentiel il s'agit du produit issu de la location des immeubles communaux (277.000 € inscrits)

Total des recettes de gestion : 6.036.000 €

2 – Recettes réelles

Elles résultent de l'ajout aux recettes de gestion des chapitres suivants :

Chapitre 76 : Produits financiers : 100 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 3.900 €

Total des recettes réelles de fonctionnement : 6.040.000 €

C– Epargne prévisionnelle de fonctionnement

1 – épargne de gestion : 1.103.000 €
2 – épargne réelle : 1.080.000 €

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Dépenses

1 - Dépenses réelles

Chapitre 10 : Dotations fonds divers 10.000 €
Chapitre 16 : Emprunts : Remboursement du capital : 90.000 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : 1.031.000 €

Ce chapitre intègre:

- Notre contribution, pour la dernière année, aux travaux engagés par le Département pour la réfection et l'entretien des ouvrages de protection contre la mer : 93.000 €
- l'inscription en section d'investissement de l'attribution de compensation liée au transfert des charges concernant les investissements dédiés aux travaux de voirie et d'éclairage public, soit : 180.000 €
- Enfin, il vous est proposé de prévoir une somme de 758.000 € relative à notre participation auprès de l'EPFN pour les travaux de désamiantage du bâtiment principal de l'ancienne école de la Marine Marchande.

Il s'agit là d'une évaluation qui devra être affinée en fonction d'éléments encore variables à ce jour (coût définitif des travaux, taux de participation du FEDER notamment).

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 67.000 €
Chapitre 21 : Immobilisation corporelles : 430.000 €
Chapitre 23 : Immobilisation en cours : 1.631.000 €

Sous-total chapitres 20, 21, 23 : 2.128.000 €

Le détail des opérations inscrites dans ces 3 derniers chapitres figure dans les pages 119 à 122 du document budgétaire.

Parmi les principaux investissements de ce budget 2021 sont à noter :

-L'achat d'un véhicule à hydrogène :	50.000 €
-Des travaux d'économie d'énergie dans 2 bâtiments communaux (Crèche et Espace Sarah Bernhardt) pour :	550.000 €
-La réfection de la digue promenade dite « du bout du monde » au cap de la Hève :	300.000 €

Après addition de ces 6 chapitres,

Le total des dépenses réelles d'investissement
S'élève donc à : **3.259.000 €**

1 - Dépenses d'ordre

Chapitre 041 : opérations patrimoniales (opération comptable liée à des frais d'études suivis de travaux) :

30.000 €

Le total des dépenses d'investissement
est donc de : **3.289.000 €**

B – Recettes

1 - Recettes réelles

Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves : **150.000 €**
(FCTVA pour 126.000 €, taxe d'aménagement pour 24.000 €)

Chapitre 13 : Subventions : **511.000 €**
385.000 € de la Communauté Urbaine, 77.000 € de l'Etat
53.000 € du Département, 7.000 € de la Région.

Chapitre 16 : Produits des emprunts : **1.358.000 €**

Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations : **160.000 €**

Le montant affiché au chapitre 16 doit être interprété avec prudence car il sera réévalué au moment de l'affectation du résultat de l'exercice 2020 dans le budget 2021

Total recettes réelles d'investissement : **2.179.000 €**

2 – Recettes d'ordre

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : **720.000 €**

Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections : **360.000 €**

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : **30.000 €**

Total des recettes d'ordre : **1.110.000 €**

Total des recettes d'investissement : **3.289.000 €**

BP 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Dépenses réelles</i>		<i>Recettes réelles</i>	
011 Charges à caractère général	1.386.000 €	013 Atténuation de charges	101.000 €
012 Charges de personnel	2.648.000 €	70 Ventes prod. Prestations services	380.000 €
65 Autres charges de gestion courante	622.000 €	73 Impôts et taxes	4.529.000 €
014 Atténuation de produits	277.000 €	74 Dotations subventions participations	743.000 €
		75 Autres produits de gestion courante	283.000 €
Total dépenses gestion	4.933.000 €	Total recettes de gestion	6.036.000 €
Epargne de gestion : 1.103.000 €			
66 Charges financières	12.000 €	76 Produits financiers	100 €
67 Charges exceptionnelles	15.000 €	77 Produits exceptionnels	3.900 €
Total dépenses réelles	4.960.000 €	Total recettes réelles	6.040.000 €

Epargne réelle : 1.080.000 €

<i>Dépenses d'ordre</i>			
023 Virement à la section d'investissement	720.000 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	360.000 €		
Total dépenses d'ordre	1.080.000 €		
Total dépenses de fonctionnement	6.040.000 €	Total recettes de fonctionnement	6.040.000 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Dépenses réelles</i>		<i>Recettes réelles</i>	
10 Dotations, fonds divers et réserves	10.000 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	150.000 €
16 Emprunts et dettes assimilées	90.000 €	13 Subventions d'investissement	511.000 €
204 Subventions d'équipements versées	1.031.000 €	16 Emprunts et dettes assimilées	1.358.000 €
20 Immobilisations incorporelles	67.000 €	024 Produits des cessions d'immobilisations	160.000 €
21 Immobilisations corporelles	430.000 €		
23 Immobilisations en cours	1.631.000 €		
sous-total 20.21.23	2.128.000 €		
Total dépenses réelles	3.259.000 €	Total recettes réelles	2.179.000 €
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>Recettes d'ordre</i>	
041 Opérations patrimoniales	30.000 €	021 Virement de la section de fonctionnement	720.000 €
Total dépenses d'ordre	30.000 €	040 Opérations d'ordre de transfert	360.000 €
		041 Opérations patrimoniales	30.000 €
Total dépenses Investissement	3.289.000 €	Total recettes d'ordre	1.110.000 €
		Total recettes Investissement	3.289.000 €

CONSIDERANT l'examen du budget Primitif de l'exercice 2020,

CONSIDERANT le tableau en page 5 de la note reprenant l'ensemble des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'adopter le budget primitif de l'année 2021

Transmis en ~~2~~-Préfecture,

24 DEC. 2020

Valérie COQUIN
Attachée Territoriale



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Affichage le 16 décembre 2020
Ampliation transmise à :
Préfecture
Secrétariat/Comptabilité
DGS/
Recueil des Actes Administratifs
Archivage